

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 FEVRIER 2015

Sous la présidence de M. Laurent LERCH, Maire.
Sont présents : 14 conseillers

I. Chasse 2015/2024 – Candidatures 2° adjudication du lot n° 1

Conformément à l'article 6 du cahier des charges des chasses communales du Haut Rhin, la Commission Consultative de la Chasse Communale s'est réunie le 23 février 2015 pour soumettre au Conseil Municipal la liste des candidats admis à participer à l'adjudication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les candidatures suivantes :

- **M BATTMANN Thierry**, domicilié 16A rue du Panorama 68290 MASEVAUX
- **M Félix ANGIOLINI**, domicilié 49, Grand rue 68780 SENTHEIM
- **M DALL'AGNOL Jean Jacques**, domicilié 6 rue de Habsheim 68390 SAUSHEIM.

La séance d'adjudication aura lieu le 9 mars 2015 à 18 heures à la salle polyvalente.

M Félix ANGIOLINI pourra faire valoir son droit de priorité en tant qu'ancien adjudicataire du lot.

II. Forêt

1. Modification de l'aménagement 2004/2023

Monsieur le Maire résume l'intérêt de la modification du plan d'aménagement arrivé à mi période. L'analyse du bilan constate des réalisations de coupes supérieures aux prévisions. Les accidents climatiques, l'exploitation dans les zones de captage expliquent cet écart. Des ajustements ont été nécessaires. Ainsi certaines coupes ont été annulées ou leurs rotations rallongées.

Le plan modifie les prévisions initiales de 7 830 m³/an à 6 664 m³/an pour la période 2015-2023. Il intègre également la mise en conformité de la nouvelle zone NAUTRA 2000 et la création d'un îlot de sénescence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du plan d'aménagement 2004-2023 présentée par les services de l'ONF.

2. Etat d'assiette 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan d'assiette 2016 des coupes prévues dans les parcelles 2, 8, 34, 28, 29, 33, 48, 32, et H.

3. Acquisition parcelle boisée

Monsieur le Maire expose au conseil que Monsieur Patrick WIEDER propose à la Ville la vente d'une parcelle boisée. Celle-ci est contiguë au rocher et aux mâts de l'aménagement de l'entrée de ville, près du SDIS. Sa superficie est de 1 h 08 a, cadastrée section 7 – n° 55.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 7 – n° 55, d'une contenance de 1 h 08 a, située près de SDIS, au prix de 2 500 € ;
- d'approuver la prise en charge par la Ville des frais de notaire ;
- d'inscrire les crédits au budget 2015 ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié.

III. Communauté de Communes

1. Modification des statuts – Instruction des autorisations liées au droit du sol

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre et 21 pour, décide d'approuver les modifications de statuts suivantes :

3.1 Aménagement de l'espace

Ajout de la compétence suivante :

Urbanisme : Instruction des Autorisations liées au droit du sol

2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il appartient à la Ville de mettre son PLU en conformité avec les orientations du nouveau Schéma Directeur du Pays Thur Doller et de la Loi Grenelle 2. Or la compétence d'élaboration et de révision du PLU sera automatiquement transférée aux communautés de communes à partir de mars 2017. La commission d'urbanisme a pu apprécier l'intérêt d'un PLU intercommunal. Il représente notamment un véritable outil d'organisation et de concertation à l'échelon d'un bassin de vie, permettant une répartition rationnelle de l'habitat, des activités, des services, dans le cadre d'une gestion économe des sols.

La mutualisation de cette compétence se concrétise par la réalisation d'économies d'échelle très intéressantes en termes de coûts d'élaboration. Son transfert immédiat s'ajouterait aux

conditions nécessaires de l'obtention par la Communauté des Communes de la dotation globale de fonctionnement bonifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre et 21 pour, adopte le projet d'un PLU intercommunal au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

IV. Créaliance – Désignation d'un délégué

Les statuts de l'association Créaliance autorisent la présence du maire de Masevaux ou de son représentant, pour siéger au sein de l'assemblée des délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Colette NASSANY, représentante de la Ville au sein de l'assemblée des délégués de l'association.

V. Convention Niederbruck-Masevaux – Mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire soumet au conseil la mise à disposition à la commune de Niederbruck, d'un technicien, du 1^{er} mars 2015 au 31 août 2015.

Les missions, organisées par la commune de NIEDERBRUCK concernent :

- Etude de faisabilité du raccordement des immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif
- Aide à la décision des propriétaires de ces immeubles
- Suivi des travaux de raccordement et leur réception
- Rédaction d'un rapport détaillé de l'opération en établissant un fichier par immeuble raccordé.

La durée hebdomadaire de mise à disposition est de 3 heures fixées les vendredis à compter de 13 h 30.

La commune de NIEDERBRUCK remboursera à la Ville de MASEVAUX un forfait de 45 € l'heure. Ce forfait comprend le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent et une participation aux frais de déplacement et frais administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de cette mise à disposition de personnel à la commune de Niederbruck

Divers

1. Plainte pour outrage

Le Conseil Municipal approuve solidairement le recours engagé par Monsieur Didier SANSIG, Adjoint, pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique. Les frais d'avocat seront pris en charge par le contrat d'assurance souscrit par la Ville.

2. Rénovation de l'église

Le Conseil de Fabrique et Monsieur le Curé ont exposé leur projet de rénovation intérieure et extérieure de l'église St-Martin.

Une assemblée nombreuse, réunie à la Communauté de Communes, s'est exprimée en faveur de cet ambitieux programme échelonné sur plusieurs années.

3. Visite de la scierie SCHILLIGER à VOLGELSHEIM

Cette sortie est prévue le 26 mars pour un groupe de 10 personnes.